

Perfectionnement professionnel

Nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants

Si vous êtes une nouvelle enseignante ou un nouvel enseignant avec trois (3) années ou moins de service au secteur des jeunes et que vous avez un contrat avec la commission scolaire Lester B. Pearson, vous êtes admissible à soumettre une demande pour participer à une activité de perfectionnement auprès du comité de perfectionnement central.

Des fonds à cet effet sont réservés pour vous par le comité de perfectionnement central. Ceci vous permettra de participer à une activité de perfectionnement sans avoir à soumettre une demande de fonds auprès de votre comité de perfectionnement local.

Le comité de perfectionnement central pourra donner une allocation maximale de 2500 \$ pour une activité de perfectionnement en Amérique du Nord et assumera jusqu'à deux (2) jours de remplacement. Les fonds seront attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Pour soumettre une demande, vous devrez remplir le formulaire que vous trouverez sur le système SSO (*Single Sign On*). Repérez l'onglet pour le Perfectionnement, sélectionnez le formulaire pour nouveaux enseignants et suivez les directives. Votre directrice ou directeur devra également signer le formulaire, non pour approbation, mais plutôt pour indiquer qu'elle ou il est au courant de votre demande pour participer à une activité de perfectionnement.

Si vous avez besoin de plus amples détails, n'hésitez pas à communiquer avec Jennifer Baltuonis, présidente du CCP par courriel à jbaltuonis@lbpearson.ca ou avec Liliane Sacco, secrétaire du comité par courriel à lsacco@lbpearson.ca ou par téléphone au 514 422-3000, poste 32618.